Jean-Pierre SUEUR interpelle Dominique de VILLEPIN sur les effectifs de police dans le Loiret. Le ministre lui répond que le Loiret sera prioritaire en 2005 pour l'affectation de policiers.

Communiqué de presse Lors du débat sur le budget du ministère de l'Intérieur, M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret, a interrogé au Sénat ce jeudi 2 décembre, M. Dominique de VILLEPIN, Ministre de l'Intérieur, sur le fait que les effectifs de police et de gendarmerie dans le département du Loiret étaient très inférieurs à la moyenne nationale.
Le département du Loiret se trouve ainsi placé en 85e position sur 96 départements dans le classement des départements les moins bien dotés en effectifs.

Jean-Pierre SUEUR a déclaré : « Il y a dans le Loiret 32,09 crimes et délits par membre de forces de l'ordre. C'est un chiffre bien supérieur à celui de la moyenne nationale, qui est de 22,5. Si l'on s'en tient à la seule police nationale, le taux est de 56,32 crimes et délits par fonctionnaire. On manque en particulier de gradés et de gardiens dans la circonscription de police d'Orléans pour la BAC (Brigade Anti-Criminelle), la Brigade Moto et d'autres services. Les annonces faites il y a 2 ans, comme en d'autres temps, n'ont malheureusement pas suffi à régler ce problème. Les représentants des personnels de la Police nationale ont demandé aux parlementaires de vous interroger à ce sujet car il s'agit de leurs conditions de travail concrètes le jour comme la nuit. Je sais que sous votre impulsion, la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) travaille à une meilleure répartition des forces de police selon de nouveaux critères. Concrètement, pouvez- vous me dire comment cela se traduira pour l'année qui vient dans le département du Loiret ? »

M. Dominique de VILLEPIN lui a alors répondu que sa priorité était « d'affronter l'insécurité à armes égales en mettant en place des effectifs de référence par département et en fixant des critères reconnus de tous, incontestés et incontestables. ». Plus précisément, M. de VILLEPIN a déclaré devant le Sénat que « les renforts d'effectifs concerneront en priorité pour 2005, les circonscriptions de sécurité publique de la grande couronne parisienne et des départements de la « troisième couronne tels que l'Oise, l'Eure et Loir et le Loiret pour mieux faire face aux violences urbaines »
Répondant plus particulièrement à M. SUEUR, il a ajouté : « s'agissant du Loiret, où la baisse de la délinquance est moins forte qu'ailleurs (- 1,3 %) et où le redéploiement police - gendarmerie a induit des missions en plus (Orléans), ce renforcement est une priorité (…) D'ici au 1er janvier 2005, 9 postes de policiers viendront renforcer Orléans (4) et Montargis (5) »
Le Ministre a également annoncé à M. SUEUR qu'il veillerait à ce que « les niveaux d'effectifs soient préservés » par l'arrivée « de 13 gardiens des promotions de février 2005 et de mars 2005, dont 11 pour Orléans. ».
M. SUEUR a répondu à M. de VILLEPIN qu'il considérait ces annonces comme un premier pas vers le rééquilibrage nécessaire et qu'il serait vigilant quant aux décisions prises afin que « la priorité annoncée pour le Loiret se traduise dans les faits ».

Télécharger le communiqué au formata pdf

Télécharger le fichier

Phoca PDF